



À tous les médias

Communiqué pour publication immédiate

POUR LE PERSONNEL DE LA CAFÉTÉRIA DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE CSN

(Saint-Jérôme, le 31 mars 2010) – La vingtaine d'employé-es de la multinationale Aramark affectés aux services alimentaires du Cégep Lionel-Groulx ont adopté à l'unanimité, le 17 mars dernier, les termes d'un nouveau contrat de travail.

En négociation depuis septembre 2008, l'employeur et le Syndicat du personnel de soutien du Collège Lionel-Groulx se sont entendus sur la nouvelle convention collective avec l'aide d'un conciliateur du ministère du Travail.

Les parties ont convenu d'un contrat de travail d'une durée de quatre ans débutant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 30 juin 2012.

Celui-ci prévoit des augmentations de salaire totalisant 10,5% sur trois ans, ainsi que le versement d'augmentations de salaire sous forme de montants forfaitaires pour l'année 2008, en plus d'une augmentation de la cotisation de l'employeur au REER collectif. Le principal enjeu était la reconnaissance des acquis de l'ancienne convention collective par le nouveau sous-contractant en place depuis juillet 2008.

Le Syndicat a exercé divers moyens de pression au cours de cette négociation dont des journées de grève avant qu'une entente ne soit conclue avec Aramark. La présidente du syndicat, Isabelle de la Chevrotière, a déclaré : « Je suis fière des membres de mon syndicat qui ont été solidaires et déterminés tout au long de la négociation et, tous ensemble, nous tenons à remercier tous les étudiants, enseignants et le personnel de soutien pour leur appui continu qui nous a grandement aidés et qui a mené à un règlement satisfaisant. »

Ce Syndicat est affilié à la Fédération des employées et employés des services publics CSN et au Conseil central des Laurentides qui représente plus de 16 000 membres répartis dans 90 syndicats de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Luc Steben, conseiller syndical
Services régionaux CSN Laurentides
450 438-4196

